



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED-
IRSTEA

ELECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE AUX CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

L'ENJEU !

**Un objectif gouvernemental récurrent à combattre :
L'asservissement de l'ESR public aux besoins des grands groupes capitalistes,
qui suppose concurrence et effacement des organismes de recherche.**

Depuis le pacte pour la recherche de 2006, le paysage de la recherche est en perpétuelle restructuration. Le paysage qui devait être simplifié n'a jamais été aussi complexe. ANR, AERES puis HCERES, IDEX, ISITES, COMUES, EUR, etc. se sont empilées sur les structures existantes.

La logique de cette accumulation de structures est d'assujettir les scientifiques en les obligeant à travailler sur des finalités décidées en dehors d'eux par le gouvernement et les grandes entreprises. Pour mieux restructurer l'ESR aux besoins des entreprises, le gouvernement a confié la direction des opérations au CGI gestionnaire du PIA en lieu et place du Ministère et en nommant à sa direction des personnalités qui ont fait leur preuve dans les directions d'entreprises.

Cette dualité Ministère CGI a engendré le mille-feuille évoqué plus haut.

Le bilan est consternant. En effet : 1°) Ceux qui conçoivent ce système sont pour l'essentiel étrangers à la recherche et veulent imposer cette organisation sans débat aucun avec ceux qui font la recherche. 2°) Tout repose sur la concurrence qui est un processus d'exclusion, l'excellence n'en étant que le paravent élitiste.

Les projets du PIA, outil financier du CGI tendent à structurer l'ESR en sites correspondant aux régions, bassins de création de profit pour le capitalisme. Pour ce faire, les IDEX et autres ISITES ont été concoctés en très petits comités. Les critères du jury qui les a validés ont concerné surtout la gouvernance qui devait être la plus intégrée et centralisée.

Cerise sur le gâteau, en soumettant les membres des IDEX PSL et Saclay au veto des présidents des IDEX sur leurs recrutements de personnel et leur budget, le jury dont les décisions ont été validées par le Premier ministre a donné un éclairage sur l'orientation du gouvernement : un ESR organisé autour des IDEX et ISITES au sein desquels les organismes seraient réduits à de simples agences de moyens.

Cette décision du jury met en cause l'existence même des organismes de recherche et notamment du plus important d'entre eux, le CNRS. Toutes les initiatives du CGI/SGI ne font que favoriser les potentats locaux au détriment de la mission nationale des organismes.



La souffrance des personnels.

Puisque la recherche publique doit être essentiellement au service de la compétitivité des entreprises, elle doit en adopter les modes d'organisation et de gestion. D'où la tyrannie des indicateurs et des appels d'offre. La précarité est conçue comme un facteur de stimulation qui oblige les agents à évoluer en permanence, à s'adapter à toutes les situations. Les évaluations de l'HCERES et des financeurs mettent les personnels dans une situation de stress.

Le recrutement d'agents sur deux voire trois postes de travail les empêche de s'insérer dans un collectif de travail. Le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP est un outil de management qui met les collègues en concurrence.

La mise sous tension des laboratoires pour l'obtention des résultats permettant de décrocher les contrats fait porter sur chaque membre du laboratoire la responsabilité du succès ou de l'échec. C'est la compétition permanente : en conséquence, les personnels subissent une situation de souffrance dans les laboratoires et les services.

Face à cela, les élu.e.s CGT, des élu.e.s efficaces Leur bilan du précédent mandat :

- Dénonciation de la non-reconnaissance des métiers scientifiques dans le nouveau régime indemnitaire des ingénieurs et techniciens (RIFSEEP)
- Recommandations sur la numérisation des données utilisées par les scientifiques et de leurs publications
- Contestation des déclassés et des annulations de recrutements survenus lors de jurys d'admission pour les concours chercheurs
- En collaboration avec les autres syndicats et les élu.e.s CGT des sections du Comité National, défense des UMR remises en cause malgré une bonne évaluation, et défense des collègues d'unités fermées
- Identification des freins au développement de l'emploi et de l'activité de l'organisme dans ses budgets annuels, en collaboration avec l'élu SNTRS-CGT au Conseil d'administration
- Défense de toutes les catégories, grâce à la nature intercatégorielle de la CGT
- Animation ou participation à des groupes de travail sur des sujets essentiels aux missions du CNRS
- Participation active à des séminaires de prospective scientifique, de défense des UMR et de mise en avant des risques de la politique de site actuelle.

Ces élections au CS et aux CSI sont l'occasion de signifier que la recherche scientifique doit continuer d'être structurée par les organismes nationaux.

Voter SNTRS-CGT, c'est signifier que le CNRS est un acteur majeur de la recherche, qu'il ne doit pas se réduire à une agence de moyens et de soutien à des regroupements territoriaux d'établissements.

Voter SNTRS-CGT, c'est signifier qu'il y en a marre de la précarité ! Que l'on ne peut faire de la recherche de qualité avec des personnels en renouvellement permanent. La recherche a besoin de stabilité.

Voter SNTRS-CGT, c'est exiger des moyens adéquats pour la recherche. C'est exiger une recherche libre, financée majoritairement par des financements récurrents et non par des contrats finalisés.

Voter SNTRS-CGT, c'est exiger que les personnels soient rémunérés à hauteur de leur qualification et de leur engagement professionnel.

Votez pour le SNTRS-CGT dès réception du matériel de vote

| | |
|---|--|
| <p>ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS</p> <p>THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel</i> <i>Indépendant</i> <i>Démocratique</i> <i>Unitaire</i></p> | <p>J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T</p> <p>NOM : Prénom :</p> <p>Corps et grade :</p> <p>Adresse du labo ou service :</p> <p>Téléphone : Fax:</p> <p>Courrier Electronique :</p> |
| <p>SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web :http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p> | |